

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20050544

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

09 AVR. 2020

DIVISION DE MONS

N° d'entreprise : **0474 363 256**

Nom

(en entier) : **TAILLEUR DE REVES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Belle-Vue 23, 7100 La Louvière**

Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs ; Désignation du Président du conseil d'administration ; Fin du mandat spécial de Directeur Général ; Délégation de pouvoirs spéciaux ; Etablissement des pouvoirs de signature

I. Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 26 mars 2020

1. Démission d'un administrateur

L'Assemblée acte de la démission de l'administrateur unique de la Société, à savoir FRANCO DRAGONE HOLDING SRL, dont le siège social est établi Rue de Belle-Vue 23 à 7100 La Louvière, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0474.363.256, représentée par Monsieur Francesco DRAGONE en qualité de représentant permanent, avec effet au 26 mars 2020 à minuit.

2. Nomination d'administrateurs

L'Assemblée décide de nommer en qualités d'administrateurs les personnes suivantes, avec effet en date du 27 mars 2020 à 0h00 :

- Madame Claudine CORNET, née le 19 septembre 1961 à Huy, domiciliée Rue de l'Union des Métiers 33, 7100 Haine-St-Paul ;

- JETMA SRL, société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est établi Avenue Général Lartigue 68 boîte 9, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0465.419.361, représentée par Monsieur Jean-Marie LIMPENS, né le 29 mai 1958 à Overijse, domicilié Avenue Général Lartigue 68 boîte 9, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, en qualité de représentant permanent ;

- La société OMOIKANE SRL, société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est établi Rue Jehoster 20, 4910 Theux, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0567.591.936, représentée par Monsieur Cédric VAN THEMSCHE, né le 10 juillet 1978 à Liège, domicilié Chaussée d'Alsemberg 99 à 1630 Linkebeek, en qualité de représentant permanent.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui approuvera les comptes annuels 2024.

3. Pouvoirs pour les formalités de publication

L'Assemblée mandate Madame Claudine Cornet, précitée, avec faculté de substitution, en vue de procéder aux formalités de publication requises en vertu des résolutions qui précèdent.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

II. Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2020

1. Composition du conseil d'administration et désignation du Président

Le conseil d'administration décide d'approuver la nomination de JETMA SRL, représentée par Monsieur Jean-Marie LIMPENS, représentant permanent, en tant que Président du conseil d'administration.

Ce mandat prend effet à l'issue de la présente réunion et est octroyé pour la durée du mandat d'administrateur de la Société.

Le conseil d'administration est donc dorénavant composé comme suit :

- Madame Claudine CORNET, administrateur ;
- JETMA SRL, représentée par Monsieur Jean-Marie LIMPENS, représentant permanent, administrateur et Président du conseil d'administration ;
- OMOIKANE SRL, représentée par Monsieur Cédric VAN THEMSCHE, représentant permanent, administrateur.

2. Fin du mandat spécial de Directeur Général

Il est mis fin au mandat spécial de Directeur Général de la Société octroyé à Madame Claudine CORNET par décision du conseil d'administration du 17 décembre 2018, avec effet à l'issue de la présente réunion.

Les pouvoirs spéciaux octroyés à Madame Claudine Cornet, tels que publiés aux Annexes du Moniteur belge du 7 janvier 2019, sont retirés avec effet à l'issue de la présente réunion.

Le conseil d'administration remercie Madame Claudine Cornet pour les services rendus à la Société.

3. Délégation de pouvoirs spéciaux

Le conseil d'administration décide de nommer SOGELYS SRL, ayant son siège social à 1300 Limal, avenue des Hortensias 35, BCE numéro 0439.329.826, représentée par Monsieur Vincent Moreaux, représentant permanent, né le 17 mars 1976 à Anderlecht, domicilié à 1300 Limal, avenue des Hortensias 35, en qualité de mandataire spécial de la Société, avec effet à l'issue de la présente réunion.

SOGELYS SRL, représentée par Monsieur Vincent Moreaux, représentant permanent, portera le titre de Directeur Général de la Société.

Dans le cadre de ce mandat spécial, le Directeur Général disposera des pouvoirs spéciaux suivants :

- gestion quotidienne des opérations ;
- pilotage du plan de relance en application du plan d'actions ;
- gestion des clients et des fournisseurs ;
- gestion des ressources humaines et des relations sociales, à l'exception des engagements et licenciements du personnel qui font l'objet d'un accord préalable explicite et écrit du conseil d'administration ;
- gestion financière, comptable et de trésorerie ;
- délégation de signature suivant les modalités définies par le conseil d'administration.

Conformément à l'article 26 in fine des statuts de la Société, le Directeur Général pourra engager et représenter la Société dans les limites des pouvoirs spéciaux délégués à concurrence d'un montant ou d'une contre-valeur économique de 10.000 euros HTVA par opération. Au-delà de ce montant ou de cette contre-valeur économique, la signature d'un administrateur sera requise.

4. Etablissement des pouvoirs de signature

Chaque administrateur dispose d'un pouvoir de signature pour les paiements, comme suit :

- en dessous de 10.000 EUR HTVA par opération : seul (chaque administrateur ou le Directeur Général) ;
- à partir de 10.000 EUR HTVA par opération : deux à deux (Directeur Général et un administrateur ou deux administrateurs).

Réserve
au
Moniteur
belge



5. Pouvoirs pour les formalités de publication

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de mandater Madame Claudine CORNET, avec faculté de substitution, en vue de procéder aux formalités de publication requises en vertu des résolutions qui précèdent.

Claudine Cornet
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/04/2020 - Annexes du Moniteur belge